

J'ai le grand plaisir d'annoncer à la Chambre que le gouvernement s'est entendu avec les syndicats de la Fonction publique sur diverses questions importantes pour nos employés et pour le Conseil du Trésor à titre d'employeur.

Suite à cette déclaration, monsieur le Président, j'ai posé une question à la Chambre le 2 mai. On trouvait cette question à la page 4343 du *Hansard*, dans laquelle je disais, et je cite encore, je me cite moi-même:

Depuis qu'il a annoncé ce qu'il appelle la nouvelle ère des relations de travail dans la Fonction publique, je lui demande de déposer à la Chambre le protocole qu'il a signé ou négocié avec les syndicats de la Fonction publique. Le ministre a toujours refusé. En fait, les documents ont été secrètement communiqués à la presse. Les fonctionnaires sont plutôt inquiets. Les pensionnés craignent le pire. Le ministre déposera-t-il enfin ces documents, pour que les gens puissent les lire, les comprendre et dormir en paix?

Monsieur le Président, le ministre a, en effet, déposé les documents. Ce sont des protocoles d'ententes qui ont été rendus publics et qui présentent ce qu'on appelle les quatre grandes questions, les conventions-cadres, la question des pensions, la question du plan dentaire et, finalement, la question des amendements à la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique.

Ce soir, monsieur le Président, je veux me pencher simplement sur la question des pensions. On reviendra aux autres volets des négociations à un autre moment.

Le ministre affirmait en cette Chambre le 17 avril, et je le cite encore une fois, parce qu'il est important que l'on puisse comprendre ce que le ministre nous dit à la Chambre. Il dit, le 17 avril: «Le gouvernement s'est entendu avec les syndicats de la Fonction publique». «J'ai signé une entente». C'est clair. Et je cite encore plus loin: «On est parvenu à une entente avec les fonctionnaires sur l'amélioration des méthodes d'adaptation de la main-d'œuvre active» et enfin, «l'entente intervenue» toujours l'entente intervenue, «nous permet de tenir un bon nombre de promesses que nous avons faites l'an dernier, lors de la campagne électorale.»

Monsieur le Président, on trouvera toutes ces citations et tous ces commentaires dans le *Hansard*, à la page 3818, dans les Affaires courantes, Déclarations du ministre sur les relations syndicales-patronales. Et tous les paragraphes se lisent, «J'ai conclu...», «J'ai le plaisir d'annoncer...», «J'ai signé une entente...», «On est parvenu à une entente...», «L'entente est intervenue...»... Ce qui me laisse penser et croire qu'il est arrivé quelque chose, que quelque chose a été conclu.

Or aujourd'hui, à la Chambre, ici, le député d'Ottawa-Carleton (M. Turner) demande au président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) s'il a du nouveau à annoncer sur la question des pensions et particulièrement s'il y a du nouveau à annoncer aux retraités en ce qui concerne leurs pensions. Et le ministre se lève à la Chambre et fait état d'un rapport actuariel qui aurait été reçu, étudié, et ne nous en dit pas plus. Il dit que, évidemment, il demande quelques jours pour en venir à des conclusions.

Or, monsieur le Président, on sait tous que l'entente conclue avec le syndicat prévoyait justement une étude actuarielle faite par l'employeur, c'est-à-dire le Conseil du Trésor, et une étude actuarielle faite par les syndicats, études qui devaient nous apporter des renseignements au sujet du plan de pension, de son financement et des conditions s'y rattachant.

L'ajournement

Jusqu'à maintenant, on n'a pas eu, monsieur le Président, et je le répète, on n'a pas eu du ministre l'assurance que l'on verrait dans cette session une fin à cette valse hésitation que le ministre semble entretenir avec le syndicat.

Il y a à peine deux semaines j'ai eu l'honneur en fait d'assister à une réunion publique de l'Alliance de la Fonction publique du Canada en présence du député d'Ottawa-Carleton (M. Turner) ainsi que du député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy). A cette réunion, on a discuté longuement de la question des pensions. C'est un sujet d'actualité pour les fonctionnaires et évidemment pour ceux qui sont à leur retraite parce que à tout bout de champ ils se sentent visés par les gouvernements qui veulent changer les règles du jeu.

Si le ministre... et le secrétaire parlementaire peut-être peut nous rassurer—nous rassurer, en fait nous, les gens intéressés dans ce dossier des fonctionnaires—à savoir que l'étude actuarielle sera rendu publique incessamment, et à ce sujet je veux référer les députés à un débat qui a été tenu en cette Chambre il n'y a pas tellement longtemps, en date du 17 avril, et dans une question que je lui posais, le ministre me répondait: «Il y a évidemment des détails que l'on doit encore tenter de formuler, il y a des études actuarielles qui doivent être complétées». Bien, elles sont finies, il l'a dit aujourd'hui: je les ai. Alors, qu'il les rende publiques et on verra certainement si cela vaut la peine de brasser toute cette affaire-là pour obtenir justice.

Je me souviens, monsieur le Président, et ce d'une façon assez particulière, du fameux débat sur les pensions des fonctionnaires, débat qui a été assez acerbe. J'avais été catalogué comme un genre de renégat dans cette affaire parce que je prenais la part des fonctionnaires. Je maintiens encore aujourd'hui que lorsqu'on paie, lorsqu'on contribue, lorsqu'on doit nécessairement payer pour maintenir une pension, l'employeur a l'obligation de tenir parole. Et j'espère que le gouvernement, dans ses études actuarielles verra à tenir parole, verra à respecter son engagement, verra à maintenir pour les fonctionnaires une pension équitable, qui ne leur donne pas plus mais qui ne leur donne pas moins au point de vue des pensions.

• (1915)

M. David Kilgour (secrétaire parlementaire du ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, comme mon ami, l'honorable député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) s'exprime en français, j'aimerais lui répondre en français aussi, surtout étant donné que, autrefois, nous étions tous les deux membres du comité sur les langues officielles mais, malheureusement, mes remarques sont préparées dans l'autre langue officielle, et je vais les faire en anglais.

[Traduction]

Les propos que je tiens au nom du président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) ne visent pas à fournir des renseignements supplémentaires sur la réforme de la pension de la Fonction publique, car le ministre se penche sur ces questions en collaboration avec le comité consultatif chargé d'examiner la loi. Je voudrais simplement fournir des précisions quant à la composition du conseil de gestion que le ministre a annoncé en avril dernier.